

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 4 Mars 2021
À 19h30

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Pouvoirs : 0
Nombre de membres votants : 14
N'ayant pas pris part au vote : 0

Date de convocation : 23 février 2021

L'an deux mil vingt et un le quatre mars, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SEVELINGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PALLUET, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM. PALLUET Dominique, Maire - NONY Roger - LAPIERRE Estelle - TISSIER Marie-Laure, Adjoints - THOMACHOT Catherine - BEAUPERTUIT Marie-Paule - RAMBAUD Ludovic - DELANNOY Agathe - DELETRE Tanguy - MILLIER Annie - BRETTON Myriam - BLANCHARD Cyrille - FOUILLAND Cédric. - DESMARCHELIER Didier

Secrétaire élu pour la durée de la session : Monsieur Cyrille BLANCHARD

Absent excusé : Monsieur Patrick BERCHOUX

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Ajout à l'ordre du jour: convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour le contrôle de sécurité périodique des équipements sportifs et des aires de jeux

Plan relance Appel à projet socle numérique

DSIL

Changement d'un velux

ORDRE DU JOUR

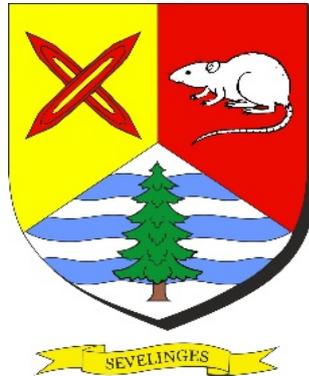
DELIBERATION N° 2021-03-01

MISE EN PLACE LEGAL D'UN BLASON COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries. Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles. La délibération du Conseil Municipal est l'acte officiel, par lequel le blason communal acquiert son existence légale, ou une description de ces armoiries doit être faite.

Monsieur le Maire informe que Monsieur BINON Jean François est le créateur de ce blason



Il fait une description de ces armoiries dont la description héraldique est la suivante :

" tiercé en pairle renversé : au 1) d'or aux deux navettes de tisserand de gueules passées en sautoir ; au 2) de gueules au rat d'argent ; au 3) d'argent aux trois fasces ondées d'azur au sapin au naturel brochant sur le tout " ; au 2) de gueules au rat d'argent ; au 3) d'argent aux trois fasces ondées d'azur au sapin au naturel brochant sur le tout "

Puis Mr le Maire donne explication sur ce choix :

Blason en forme d'écu, écartelé en sautoir c'est-à-dire croisé en forme de X

Le sapin pour la commune boisée

Les ondes qui représentent la trambouze qui arrose la commune

Les navettes de tisserand qui symbolisent les anciens métiers à tisser

Le rat blanc : sobriquet couramment utilisé pour nommer les habitants de Sevelinges

Après avoir écouté l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE comme emblème de la commune, le blason ci-dessus présenté

DELIBERATION N°2021-03-02
SUBVENTION SOU DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle qu'un voyage scolaire est prévu du 30 mai au 4 juin 2021 à Le Bessat (42)

Le Département a octroyé une subvention de 900 € pour ce voyage scolaire qui a été versé à la Commune.

Compte tenu que c'est l'Association de soutien à l'école publique qui prend en charge les dépenses afférentes au voyage scolaire il convient de reverser cette somme à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de verser la somme de 900 € à l'Association de soutien à l'école publique pour la classe découverte.

DELIBERATION N° 2021-03-03

CREATION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE ET BUREAU DE DIRECTION - DEMANDE DETR 2021 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de transformation du restaurant scolaire actuel en local pour une micro-crèche privée. Il est donc nécessaire de prévoir un nouveau bâtiment pour accueillir les services périscolaires, cantine et garderies, mais aussi de créer un bureau de direction pour l'école, qui n'existe pas actuellement.

Un groupe de travail échange depuis septembre 2020 sur ce projet et une étude a été menée pour la construction d'un nouveau bâtiment sur un terrain communal, jouxtant le tènement des bâtiments scolaires actuels. De part sa localisation, le nouveau bâtiment serait plus adapté.

Un avant-projet a été réalisé par le cabinet d'architecture KEOPS de Roanne. Son coût estimatif s'élève à 410 900, 00 euros HT et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet pour la construction d'un restaurant scolaire et d'un bureau de direction pour un montant estimatif de 410 900,00 euros HT ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention, la plus élevée possible, dans le cadre de la DETR 2021 ;
- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
- **DIT** que les montants des travaux seront inscrits dans le BP 2021.

DELIBERATION N°2021-03-04

REHABILITATION BATIMENT POUR ACCUEIL MICRO CRECHE - DEMANDE DSIL 2021 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabiliter le bâtiment du restaurant scolaire actuel en local pour une micro-crèche privée. Il est donc nécessaire de prévoir des travaux pour accueillir les jeunes enfants.

Des devis ont été demandés pour la création de trois chambres et un bureau pour un montant de 26 855.13 euros HT

Une étude est menée depuis septembre 2020 en concertation avec l'équipe municipale, la micro crèche Bulle de Mômes de Cuinzier, les assistantes maternelles de la commune, la communauté de communes de Charlieu Belmont, la PMI et la CAF.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DSIL 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les devis pour la réhabilitation du bâtiment pour l'accueil de la micro crèche pour un montant estimatif de 45 695.90 euros HT ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention, la plus élevée possible, dans le cadre de la DSIL 2021 ;
- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;

- **DIT** que les montants des travaux seront inscrits dans le BP 2021.

DELIBERATION N°2021-03-05

FONCTIONNEMENT RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°2020-10-03 du 8 octobre 2020 concernant le fonctionnement du réseau d'aides aux élèves en difficulté (RASED).

Le RASED couvre le territoire de Charlieu Belmont Communauté

Le réseau est implanté administrativement sur l'école de Charlieu, cependant, les interventions des membres du RASED s'effectuent dans les écoles des territoires et sur plusieurs communes.

Ainsi, chaque année, les communes du territoire peuvent verser une contribution

Il est nécessaire de renouveler chaque année la demande de contribution

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-**DECIDE** de contribuer aux frais de fonctionnement du RASED à hauteur de 1 euros par élèves sachant qu'en janvier 2020 il y avait 35 élèves .

- **DIT** que la dépense sera imputée au budget communal 2021

DELIBERATION N°2021-03-06

ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE DE VOIRIE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal la nécessité d'avoir une aide technique pour la commune dans le cadre de ses travaux de voirie.

Le département de la Loire, à travers ses compétences principales, propose d'être une ressource d'ingénierie technique dont peuvent bénéficier les communes rurales.

Le coût des missions obligatoires (Prestations d'assistance à Maitrise d'Ouvrages) est de 1 euro par habitant.

Afin de pouvoir bénéficier de cette expérimentation, une convention doit être signée entre le Département et la Collectivité.

La convention prendra effet dès sa notification pour une durée de 4 années calendaires. Elle sera renouvelable tous les 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique pour les communes rurales en matière de voirie avec Département
- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce service d'ingénierie
- **D'adhérer** à l'assistance technique
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget communal 2021

DELIBERATION N°2021-03-07**CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT (MAGE)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune bénéficie actuellement des conseils du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration, proposés dans le cadre du contrat intervenant avec le Département de la Loire.

La parution du décret du 14 juin 2019 pris en application de la loi NOTRe modifié en juin 2020 a redéfini cette assistance technique. Ainsi, les modalités d'exercice des missions dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable sont précisées dans une nouvelle convention qu'il convient d'approuver pour bénéficier du service.

Le tarif de l'assistance technique est de 0.65 € par habitant

La convention prendra effet dès sa notification pour une durée de 4 années calendaires. Elle sera renouvelable tous les 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général en vue de continuer à bénéficier des conseils du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de station d'épuration.

-

DELIBERATION N°2021-03-08**ANNULATION ET REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire présente la demande d'un administré qui a été obligé d'annuler la réservation de la salle des fêtes suite au covid 19 et qui demande le remboursement de sa caution pour un montant de 170 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'annulation de la réservation de la salle des fêtes

DECIDE de lui rembourser le montant de 170 € qui correspond au montant de la caution.

DELIBERATION N ° 2021-03-09**CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE DE SECURITE PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DES AIRES DE JEUX****CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 8 septembre 2016 concernant la convention du groupement de commandes pour les contrôles techniques des équipements sportifs et des aires de jeux. La commune de Sevelinges a souhaité s'inscrire dans la démarche de groupement de commandes engagée par la communauté de communes de Charlieu Belmont Communauté, pour permettre la désignation

commune d'un seul prestataire chargé d'assurer la vérification périodique des équipements sportifs et aires de jeux.

Monsieur le Maire informe que cette convention est à renouveler.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention
- **DECIDE** de renouveler la convention concernant la constitution d'un groupement de commandes pour le contrôle de sécurité périodique des équipements sportifs et des aires de jeux, portée par la Communauté de communes de Charlieu Belmont Communauté.
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget communal

-

DELIBERATION N°2021-03-10

APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de relance qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid 19. Ce plan comporte un important volet sous forme d'appels à projets dédiés à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Cet appel à projets centré sur le 1er degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation. Il propose de couvrir deux volets simultanément :

1/ le socle numérique de base ou la subvention de l'Etat sur ce volet peut couvrir 70% de la dépense engagée et le financement subventionnable par classe et par Directeur est plafonné à 3 500 euros ;

2/ les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles qui pourront être cofinancés à 50 % sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 euros pour deux ans par élèves.

Monsieur le Maire informe que pour la commune de Sevelinges, ce plan pourrait permettre de financer le matériel numérique pour les 2 classes élémentaires qui ne sont pas équipées, soit 3 500 euros x 2 = 7 000 euros avec une subvention maximale de 4 900 euros, mais aussi de permettre aux 24 élèves du CP au CM2 de bénéficier de services et ressources numériques soit 20 € maximum x 24 élèves = 480 euros avec une subvention maximale de 50% soit 240 euros.

Les besoins pour l'école de Sevelinges, pourraient être l'acquisition de casques audio, un PC fixe, un PC mobile réservé au TBI, 4PC tablettes, un PC plus réactif, un micro, des souris sans fils, une paire d'enceinte pour PC, deux claviers sans fils, un pied pour déplacer l'écran, un écran tactile mobile...

Au niveau des services et ressources, l'ensemble des logiciels d'histoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet dans le cadre du plan de relance socle numérique dans les écoles élémentaires et **A SOLLICITER** les subventions les plus élevées possible selon la répartition énoncée ci-dessus

DELIBERATION N°2021-03-11

CHANGEMENT D'UN VELUX BATIMENT ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de changer un velux sur le bâtiment école suite à un souci d'infiltration par la vitre ce qui entraine l'humidité dans les murs et plafonds des locaux. Cette dépense est nécessaire et doit être mandatée avant le vote du budget

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de changer le velux par l'entreprise Signature et Bois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater avant le vote du budget primitif
- **AUTORISE** la dépense au budget de la commune pour un montant de 818. 24 € TTC à l'opération 176 bâtiment école.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire

- Parle de l'établissement Calypso services d'aide à domicile
- Evoque un nettoyage de printemps avec élus et habitants qui le souhaitent, une date sera fixée dans les jours à venir.
- Evoque la rencontre de Monsieur Valorge lors d'un prochain Conseil Municipal
- Désigne Monsieur Rambaud Ludovic pour le groupe de travail pour la sauvegarde informatique
- Parle du don de masques de l'entreprise Poyet- Motte pour les habitants de Sevelinges

PAROLE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- Monsieur Cédric FOUILLAND : évoque le problème de l'arrêt de bus au Foret et parle du déneigement et du bon travail que l'entreprise MONNET a effectué
- Madame Estelle LAPIERRE donne l'idée de remettre un Conseil Municipal pour les enfants.
- Monsieur Roger NONY parle du bas débit pour les objets connectés des bâtiments communaux
- Mesdames Annie MILLIER et Catherine THOMACHOT parlent de la mutuelle communale, il y a eu 21 retours pour la réponse à l'enquête
- Madame Agathe DELANNOY parle de la jeunesse, une enquête pourrait être faite pour connaître les différentes activités qui pourraient plaire aux jeunes
- Elles présentent plusieurs pistes afin d'occuper les enfants du village en particulier les jeunes âgés de 11 à 17 ans

Puis l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h

Prochain conseil municipal fixé le 8 avril 2021